Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 16 novembre 2017

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DEMAY Thierry
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
CORNETTE Marie-Jeanne
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

COUCUREAU Martine	Pouvoir à Marie-Claire Denué
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à Michel Renaud
BOTTE Anne-France	Pouvoir à Franck Wickers
BLOIN Denis	
BOCQUET Christophe	Pouvoir à Alain Thénot
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Charly Bruère
MOUAT Chérif	Pouvoir à Christine Guillemet
FOREST Isabelle	Pouvoir à Pascale Quillier
LOUIS Véronique	Pouvoir à Christian Delas
DHERBIER Alain	Pouvoir à Christian Perreau
BOUJLILAT Hicham	Pouvoir à Sylviane Bezou
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Andrée de Sainte Croix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 9 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 16 novembre 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018.
2. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2017/2018.
3. Exercice 2017 – Récupération auprès de la CCLVN au titre de l'année 2016.
4. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2017.
5. Exercice 2017 – Budget Ville : Subventions aux associations.
6. Exercice 2017 – Fonds Façades : Attribution d'une subvention d'équipement.

B) AFFAIRES CULTURELLES

7. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'Association D'Jazz Nevers.

C) AFFAIRES GENERALES

8. Désignation d'un membre à la Commission Consultative de Cours.
9. Adhésion de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire au Syndicat Mixte du PETR Pays Nevers Sud Nivernais.
10. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'activité de Coiffure

D) AFFAIRES JURIDIQUES

11. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit.
12. Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile : attribution du contrat.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

E) AFFAIRES TECHNIQUES

13. Dissimulation des réseaux d'Orange Rue Victor Hugo.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 16 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 16 novembre 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018.
2. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2017/2018.
3. Exercice 2017 – Récupération auprès de la CCLVN au titre de l'année 2016.
4. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2017.
5. Exercice 2017 – Budget Ville : Subventions aux associations.
6. Exercice 2017 – Fonds Façades : Attribution d'une subvention d'équipement.

B) AFFAIRES CULTURELLES

7. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'Association D'Jazz Nevers.

C) AFFAIRES GENERALES

8. Désignation d'un membre à la Commission Consultative de Cours.
9. Adhésion de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire au Syndicat Mixte du PETR Pays Nevers Sud Nivernais.
10. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'activité de Coiffure.

D) AFFAIRES JURIDIQUES

11. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit.
12. Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile : attribution du contrat.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

E) AFFAIRES TECHNIQUES

13. Dissimulation des réseaux d'Orange Rue Victor Hugo.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

14. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein de la commission d'ouverture des plis.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 16 novembre 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer cette séance. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte Croix. M. Veychard donne pouvoir à M. Bruère. Mme Forest donne pouvoir à Mme Quillier. Mme Duchemin donne pouvoir à M. Renaud. Mme Louis donne pouvoir à M. Delas. M. Mouat donne pouvoir à Mme Guillemet. Mme Botté donne pouvoir à M. Wickers. M. Bocquet donne pouvoir à M. Thénot. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Denué. M. Boujlilat donne pouvoir à Mme Bezou. M. Dherbier donne pouvoir à M. Perreau.

Nous allons désigner une secrétaire de séance, Mme Cornette.

Par rapport aux deux derniers conseils municipaux, avez-vous des observations sur le compte rendu ?
Pas d'observation ? Ce compte rendu est approuvé.

Par rapport aux rapports que vous avez sur table, avez-vous des remarques ?
Pas de remarque.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vais vous faire une petite déclaration.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du conseil municipal de ce soir, hormis le débat d'orientation budgétaire qui sera au cœur de nos échanges, nous aurons à régler certaines dispositions administratives et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UCS natation. Les éléments chiffrés vous permettant d'appréhender le contexte général dans lequel s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire vous seront présentés par M. Demay dans quelques instants.

En ce qui me concerne, je me permettrai de faire un rappel des orientations prises depuis trois ans. Je vous dévoilerai les principaux axes que devraient être nos grandes orientations pour 2018.
Ainsi, en 2014, à l'occasion du premier débat budgétaire de notre mandature, je vous invitais à vous mettre au travail, en s'appuyant sur deux idées fortes : agir pour ne pas subir, ce qui implique d'être au cœur de l'action, initier, impulser et accompagner les projets, ce qui se traduit par encourager toutes les initiatives propres, qu'elles soient privées ou publiques, à générer du développement.
En 2015, après la signature du contrat de ville, je vous annonçais que nous étions passés en un an à une volonté affichée, à la signature d'un projet accompagné d'un engagement financier. Il ne restait plus, si je puis dire, qu'à finaliser les dossiers. Mais ça ne se fait pas comme ça, comme vous le savez. C'est-à-dire négocier avec chaque partenaire du contrat de ville, lancer des études, valider des esquisses, etc., afin de boucler les démarches administratives. Ceci a été fait assez rapidement en ce qui concerne le contrat de ville.

Souvent, on se plaint de la lenteur administrative, mais pour le contrat de ville, on peut remarquer que toutes les opérations qui ont été lancées ont démarré, et certaines sont même terminées. On peut le dire. Quand ça va mal, on a tendance à critiquer nos structures, jusqu'au niveau de l'Etat. Mais là, ce contrat de ville a été mené rapidement, grâce à tous nos partenaires, à nos services aussi, qui se sont impliqués à fond dans ces dossiers, et les élus qui sont derrière pour mener à bien toutes ces actions.
En 2016, je vous faisais part de plusieurs indicateurs nationaux qui positionnaient notre ville parmi les communes les mieux gérées du département. C'est bien parce que je crois qu'il faut le faire, il faut que nos collègues travaillent dans ce sens. C'est une directive nationale depuis longtemps. On nous demande de mieux gérer nos collectivités. Ce n'est pas qu'on les gère mal, c'est qu'il faut qu'on fasse des économies parce qu'au niveau national, on n'aura guère d'autres solutions je crois dans le futur. Notre endettement se situait dans la moyenne basse des villes du département. Sur le plan national, selon les critères du ministère des Finances, notre ville était très bien placée. Enfin, Cosne se voyait qualifiée d'une note de 17/20 par l'Argus des communes.
En ce qui concerne 2017, il me suffit de vous rendre compte de l'activité de l'année qui vient de se terminer. Ainsi, vous avez tous constaté qu'une partie de notre ville a fait l'objet de travaux importants, travaux qui nécessitaient un investissement de la part des entreprises qui ont décidé de travailler pour notre ville et qui ont réalisé ces travaux dans des conditions plutôt favorables cette année, parce qu'il n'y a pas eu d'intempéries. Cela a permis de réaliser ces travaux – réseaux de chaleur, etc. – dans les meilleures conditions possibles. Cela a gagné beaucoup de temps et surtout une qualité de travail qui a été appréciée par tout le monde.
Les travaux d'assainissement de Cours ont commencé début juillet, la fin du chantier est prévue à la fin de ce mois.
La première tranche du quartier ouest : nous avons finalisé l'aménagement du jardin d'Herentals.
La création de plateaux reliant les rues Eugène Pelletan, Cholet-Boileau et Louis Paris.
Le gymnase George Sand : la première tranche est terminée et la seconde va se terminer logiquement fin janvier.
L'aménagement urbain du quartier Saint-Laurent : les travaux d'aménagement débuteront au mieux à la fin de ce mois ou au mois de décembre. J'ai souhaité qu'on puisse commencer assez rapidement pour permettre aux entreprises d'avoir des chantiers tout au long de l'année. Il faut qu'on puisse fournir aux entreprises de TP des chantiers qui puissent s'étaler sur une partie de l'année, pour les terrassements en priorité, qu'on peut effectuer en arrière-saison.
Au total, le coût de ces travaux représentait la somme de 4 650 000 € injectés dans l'économie locale. Comme quoi à force de volonté, la puissance publique peut influer sur l'économie locale. C'est quelque chose de bien pour les entreprises de la région. Si on peut, à Cosne comme ailleurs, continuer d'investir, c'est très bien. Cela permettra de développer nos activités artisanales et autres, pour créer de l'emploi.

Ce soir, la question n'est pas de savoir si nous allons pouvoir poursuivre notre politique d'investissement, elle est engagée depuis 2014, mais plutôt de savoir quelles sont les options envisagées sur 2018.
Je dirais tout d'abord que nous sommes en capacité, pour la 4e année consécutive, de faire des choix, et cela, au regard de la situation financière des communes de la région, peut être considéré comme la garantie d'une bonne gestion. Ainsi, il est proposé pour l'année 2018, tout d'abord de ne pas augmenter la fiscalité pour la 4e année consécutive,

et ce, malgré les baisses de dotation prévues. Normalement, en 2018, il y aurait plutôt un blocage de la dotation, d'après ce qu'on nous annonce. On l'espère. Cela implique de ne pas faire supporter aux ménages les désengagements de l'Etat qui depuis 2013 représentent une somme de 783 000 €, soit une perte d'un tiers des dotations de l'Etat. C'est quelque chose d'important pour une collectivité.
Continuer à garantir à nos habitants un service public de qualité dans les écoles, les locaux sportifs, les salles associatives et le transport. C'est pourquoi je ne proposerai pas d'augmentation des tarifs des prestations mises en place pour l'année 2018.
Conserver une capacité d'autofinancement afin de poursuivre notre investissement : cela implique que nous allons continuer à optimiser nos actions en maintenant l'augmentation de la masse salariale au minimum et poursuivre notre travail avec la communauté de communes, afin de mutualiser les services où c'est possible. Il faut qu'on le fasse dans le futur, pour améliorer nos services à nos populations.
Maintenir un niveau d'épargne permettant d'investir pour l'avenir. Le travail réalisé à ce jour nous permet d'avoir recours à l'emprunt en conservant un endettement par habitant en dessous de la moyenne des villes de moins de 20 000 habitants. Nous sommes dans la bonne strate et surtout dans le bon tempo au niveau de l'endettement. Il faut qu'on essaie de continuer sur cette ligne.
Poursuivre un programme d'investissement important pour notre ville, afin de développer l'activité et l'emploi. Il s'agit de continuer à préparer l'avenir, à inscrire notre commune dans le champ des villes dynamiques, malgré la crise économique et les restrictions budgétaires. Cela implique qu'il faut continuer à se retrousser les manches, à refuser de sombrer dans le fatalisme. Il faut garder espoir et ne pas se résigner. C'est ce qui se passe au niveau des élus, des services. Nos partenaires vont dans ce sens aussi, et c'est bon pour Cosne, la région et pour tout le monde. A travers ces choix, j'entends faire passer aux Cosnois le message suivant : depuis 2014, j'ai placé ce mandat sous le double signe du développement et de la modernisation de notre ville. Je souhaite garder le cap et continuer à me battre sur tous les fronts, afin que Cosne puisse tirer son épingle du jeu le moment venu. Nous sommes plutôt sur la bonne voie, et j'espère, pour les années futures, qu'on puisse peut-être encore améliorer, mais au moins continuer sur cette voie qui est plutôt la bonne pour Cosne.
Nous envisageons pour 2018 la deuxième tranche de l'assainissement pour Cours, la deuxième tranche des aménagements du quartier ouest, les aménagements urbains de la rue de la Paix, la première tranche du futur CTM qui devrait débuter au printemps, la réalisation de plusieurs chantiers de voirie avec comme priorité les aménagements de la place de la Pêcherie, le rond-point, jusqu'aux travaux que nous avons réalisés devant la sous-préfecture et du parking de l'Est. Nous terminerons et ouvrirons au public près de 2 000 m^2 de locaux : l'ancien palais de justice, qui permettra d'accueillir l'office de tourisme, des permanences, des activités culturelles, des conférences et autres manifestations festives, ainsi qu'un restaurant.
Vous le constatez, pour la 4e année consécutive, notre programme d'investissement sera vaste et ambitieux, mais ô combien important pour l'avenir de notre territoire. Il est à la mesure de nos moyens. Je mettrai tout en œuvre pour le réaliser. Pour cela, sachez que la ville n'est pas isolée, nous avons des partenaires et ça se passe plutôt bien avec eux : L'Etat, la Région, le Département, et la Communauté de communes Loire Vignobles et Nohain qui vient de démarrer il y a moins d'un an et qui va se mettre en ordre de marche pour, au niveau de notre territoire, élargir notre champ d'action, surtout dans le développement économique, qui est sa mission prioritaire.

Tous ces partenaires nous soutiennent sur toutes nos actions et tous nos projets. Leur engagement auprès de la ville de Cosne, ainsi que celui des institutions comme Nièvre Habitat ou la Caisse des dépôts, nous sont précieux. 2018 devrait encore nous permettre de consolider nos partenariats.

En conclusion, nous sommes sur la bonne voie et nous continuons notre route. Ce débat budgétaire que je vous propose est placé sous le sceau de l'optimisme. Je sais que la conjoncture est délicate, mais je sais aussi qu'il faut aller de l'avant. Nous réussirons en fédérant les énergies. Seul, on ne peut rien faire, mais avec tous nos partenaires, on arrive à construire des projets, à les mener à bien, dans des bonnes conditions. Nous réussirons parce que je sais que le travail, la mobilisation, la volonté farouche de l'équipe municipale finissent toujours par porter leurs fruits. Je tiens aussi à remercier tous nos services pour cette année, qui ont fait un travail important, bien que Jean-Luc, notre directeur des services techniques, ait un problème de santé. Il y a eu une solidarité de la part des élus et des services pour essayer de pallier son absence pendant une période. Je trouve ça très encourageant de la part des élus et des services qui sont derrière Jean-Luc, qui pensent à lui. Jean-Luc est passé en mairie, on l'a eu au téléphone et ça va, il fait du sport, c'est bon signe.
En tout état de cause, ce soir, en tant que maire, je vous invite à partager mes orientations, à savoir maîtriser nos dépenses de fonctionnement, faire progresser nos dépenses d'investissement, le tout en minimisant notre endettement comme cela a été le cas encore cette année.
Je vous remercie et je passe la parole à M. Demay qui va revenir sur nos propositions chiffrées.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Débat d'orientation budgétaire 2018

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Après avoir entendu la présentation des grandes orientations effectuée par Monsieur le maire, je vais, si vous le permettez, exposer les grandes lignes directrices qui structurent notre projet de budget 2018. Le débat que nous allons avoir ce soir est marqué par une exigence de sincérité et de transparence. Il se traduira par une volonté que je définirais comme suit : une forte sobriété pour nos dépenses de fonctionnement, tout en garantissant un haut niveau de service public et une optimisation objective des recettes ; la poursuite d'une politique d'investissement, comme vient de vous le préciser Monsieur le maire. Je vous rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité et d'échanger sur les solutions proposées. Je vous précise que le fait de voter ce budget en décembre de l'année n – 1 nous permet d'être opérationnels dès janvier 2018. Toutefois, nous devons travailler sur les hypothèses de résultats qui seront validés en avril 2018. Ainsi, comme chaque année, après avoir voté le compte administratif 2017, au mois de mai 2018, nous procéderons à des ajustements en juin 2018, dans le cadre du budget supplémentaire.

Il y a un mois, à la différence des autres années, Monsieur le maire, comme tous les maires de France, a été destinataire d'une lettre émanant de Monsieur le Premier ministre, en date du 23 octobre. Celle-ci nous a apporté des précisions importantes sur l'orientation du gouvernement concernant les finances des collectivités locales. Nous avons donc essayé, autant que faire se peut, d'anticiper les mesures envisagées qui, de fait, vont avoir un impact sur notre budget 2018. Ainsi, je vous annonce que s'agissant du contrat aidé, au regard des choix du gouvernement, nous avons anticipé le retrait de tous les financements des aides de l'Etat. D'autre part, le gouvernement ne devrait pas diminuer sa dotation cette année. C'est-à-dire que nous devrions percevoir, à quelque chose près, la même somme qui, pour information, a diminué depuis 2014 de plus de 700 000 €, soit un tiers. Toutefois, nous n'éviterons pas le coup de rabot des services de l'Etat, qui nous ponctionnent près de 70 000 € dans le cadre de la dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle, communément appelée DCRTP. Comme quoi il n'y a pas de petits profits.
En ce qui concerne la dotation destinée à soutenir l'investissement local, tous nos dossiers sont suivis en lien avec la sous-préfecture. Nous avons toutefois effectué une projection à minima. La compensation à l'euro près du dégrèvement de la taxe foncière est confirmée par Monsieur le Premier ministre. Cette mesure sera mise en place dès 2018 pour une partie de la population. Sachez que nous serons extrêmement vigilants sur le remboursement de cette taxe.
S'agissant des décisions concernant le logement social, les orientations du gouvernement risquent de poser quelques problèmes à notre principale partenaire, à savoir Nièvre Habitat. Ce qui a fait l'objet d'une motion lors de notre dernier conseil. Nous avons toutefois inscrit les travaux de résidentialisation de l'îlot rue de la Paix au budget afin de poursuivre le programme prévu dans le cadre du contrat de ville.
Voilà Mesdames et Messieurs la traduction dans les faits des décisions du gouvernement sur le projet de budget 2018 de la ville.

Dans son discours introductif, Monsieur le maire vous a fait part des choix de la majorité municipale. Je me permets de confirmer ces propos en précisant que si nous pouvons faire des choix, cela se traduit par le respect scrupuleux d'une orthodoxie budgétaire s'appuyant sur deux leviers : la recherche constante d'économies dans le cadre du fonctionnement de la ville et celle, ô combien difficile, de recettes nouvelles ; et le financement d'un programme ambitieux d'investissement pour notre ville. Ces deux principes sont aujourd'hui plébiscités par le nouveau gouvernement. Celui-ci recommande pour l'année 2018 une évolution de 1,2 %/an des dépenses de fonctionnement. Nous nous attacherons donc à réaliser cet objectif en sachant que nous l'avons toujours atteint depuis 2014. C'est ainsi que nous avons réalisé, entre 2014 et 2016, une diminution de notre budget de fonctionnement de 5,16 %. Deuxièmement, arriver à augmenter nos capacités d'autofinancement afin de diminuer nos besoins en emprunts. En cela, nous répondons cette année à ce critère puisque nous n'avons pas mobilisé l'emprunt prévu en 2017 qui, je vous le rappelle, était estimé entre 1 et 1,5 M€.
Vous l'aurez compris, nous devrions être capables d'appliquer les nouvelles directives de l'Etat. Cela ne sera pas sans mal, au regard des sacrifices déjà réalisés, et cela nous contraindra à faire des choix. Comme le disait Machiavel, « en politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal ». A cela, Raymond Aron précisait que « faire un choix en politique n'est pas se positionner entre le bien et le mal, mais entre le préférable et le détestable ».

En ce qui me concerne, je dirais que faire de la politique, c'est faire des choix en fonction des circonstances. Personne n'a de pouvoir sur les circonstances, mais chacun en a sur ses choix. Ceux que nous faisons depuis 2014 nous semblent les plus justes et les plus adaptés aux besoins de notre ville.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à travers cette présentation, ce que nous pouvons dire du contexte actuel dont le cadre devra s'inscrire au budget. Nous allons, si vous le voulez, maintenant, vous présenter de façon chiffrée les orientations budgétaires pour l'année 2018.

Nous commençons par les recettes de fonctionnement.
Recettes de fonctionnement : comme vous pouvez le constater sur ce tableau et sur ce graphique, elles ont diminué de 791 000 € et 31 % en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, ce qui est une somme très conséquente.

En ce qui concerne les impôts, on revient toujours en dessous du chiffre de 2015, année d'application du taux voté par la nouvelle majorité.

Concernant les allocations et subventions, nous avons des remboursements d'assurance, en 2017 évalué à 336 000 €, alors qu'en 2018, nous ne prévoyons que 150 000 €. Les emplois aidés, quant à eux, feront l'objet d'une diminution de 165 000 €. La DCRTP va passer de 410 000 € à 341 000 €.
Le produit des services diminue aussi, pour tenir compte des éventuels aménagements qui devront avoir lieu sur certains aspects de la vie de notre commune.
Globalement les recettes prévues sont en diminution de 550 000 €.

L'évolution de la fiscalité locale
Le produit fiscal notifié et prévu : les taux ne changent pas. Seule une évolution des bases de 0,80 % est envisagée, cette évolution étant simplement décidée par l'Etat. Les taux ne bougent pas, contrairement à nombre d'autres communes qui y ont été contraintes par leur budget.

En ce qui concerne les taux de fiscalité proposés, il n'y a aucune évolution, on restera sur les mêmes taux cette année, à savoir 11,62 % pour la taxe d'habitation, 18,65 % pour le foncier bâti, et 81,90 % sur le foncier non bâti.

On note une diminution des allocations compensatrices, notamment celles qui concernent la taxe professionnelle et la DCRTP, qui entraîne une diminution de 2,16 % de nos ressources. Ces différents montants sont d'évolutions assez sensibles, mais permettent à la ville d'afficher une certaine sérénité par rapport à ses différents projets.

La dotation globale de fonctionnement, avec ces éléments associés, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine. Concernant ces éléments, nos prévisions 2018 sont réalisées à partir des dernières informations connues, qui nous laissent penser à un ralentissement de la diminution. Mais toujours une baisse qu'on évalue pour cette année à 20 000 €. La dotation de solidarité rurale diminue légèrement. La dotation de solidarité urbaine devrait normalement augmenter.

Je tiens à préciser les choses concernant les différents chiffres sur lesquels on s'appuie. Tout ce qui concerne 2012-2016 est lié au compte administratif, donc les chiffres réalisés. 2017 concerne une estimation, puisqu'on n'a pas encore terminé l'année. 2018, ce sont les prévisions qu'on vous propose d'adopter aujourd'hui.

Vous avez ensuite le graphique de la dotation globale de fonctionnement et on voit bien ici que depuis 2012, on a eu une forte diminution. En 2018, normalement, celle-ci devrait être limitée à environ 20 000 €. C'est encore 20 000 € à trouver quelque part !

Concernant les dépenses de fonctionnement, c'est sur celles-ci que l'actuel gouvernement veut jouer au niveau de la gestion des collectivités. Pour ce qui nous concerne, il me semble pouvoir dire que nous avons devancé les demandes du gouvernement. En effet, nous avons plus que maîtrisé les dépenses de personnel pour un service rendu apprécié par nos concitoyens. Nous sommes revenus aux chiffres de 2013.
Concernant les autres charges de gestion courante, elles augmentent cette année car le SDIS augmente de 6 000 €, les subventions aux associations de 37 000 € et les montants en non valeur de 20 000 €. C'est ce qui explique cette légère augmentation des autres charges de gestion courante. Par contre, pour le reste, nous avons encore réussi à trouver des pistes pour réduire les dépenses.

L'évolution des subventions versées par la Ville aux associations : une légère augmentation est prévue en 2018 par rapport à 2017, celle-ci étant principalement due à la non reprise d'excédents du CCAS. L'année dernière, je vous avais expliqué qu'on avait une diminution parce qu'on avait repris des excédents, puisqu'ils ne pouvaient pas les utiliser.

Une nouvelle obligation, un élément qui concerne le personnel de la Ville. Vous avez ici la structure des effectifs.
Cette nouveauté est extrêmement intéressante puisqu'elle permet de savoir exactement à quel niveau nous nous situons par rapport à d'autres communes. On note qu'entre 2012 et 2018 (je rappelle que pour 2018, il ne s'agit que de prévisions), il y a 17 personnes en moins. Je suis certain que vous pourriez y voir un moindre service, mais n'oublions pas que nous sommes contraints par la maîtrise des dépenses, sans laquelle il faudrait augmenter les impôts, ce qui ne nous semble pas bon pour les personnes qui sont en difficulté. La reprise tant espérée par les uns et les autres n'est toujours pas là, donc il faut aussi que les différentes collectivités fassent des efforts, et la Ville en fait depuis 2014. Il faut que nous soyons attentifs, attractifs. Cela passe aussi par l'évolution de nos impôts, et il faut donc être prudent à ce niveau-là.

Sur cette première page, vous avez la structure des effectifs. Sur la page suivante, vous avez les différentes masses qui sont renseignées.
En 2018, nous avons une prévision de dépenses nettes de 6 330 000 €, ce qui semble montrer une évolution importante par rapport à 2017. Dans la colonne 2017, vous voyez qu'il y a un fort montant en ce qui concerne les remboursements des rémunérations du personnel, à savoir 407 724,98 € remboursés par les assurances. Ce montant s'explique de la façon suivante : il y a eu pas mal de dossiers en attente de remboursement sur les années précédentes, et les assurances ont réglé ces différents dossiers. Ce qui explique cette somme très importante. Nous avons été prudents pour 2018 au niveau de nos

prévisions et nous ne prévoyons que 153 000 € de remboursement. Entre 2017 et 2018, il faut être très attentif à cette augmentation de 5,13 % qui n'est qu'artificielle.
Par contre, au niveau des dépenses brutes, hors les remboursements des différentes assurances, entre 2017 et 2018, nous prévoyons encore une diminution de 0,49 % des dépenses de personnel. Ce qui me semble extrêmement intéressant pour pouvoir maîtriser nos dépenses. Malheureusement, c'est sur la masse salariale qu'on a souvent le plus de facilités. Nous sommes attentifs à laisser un maximum de personnes indispensables dans nos services pour pouvoir réaliser le bien-être de nos concitoyens sur la commune.
Je vous invite à regarder deux chiffres sur ce tableau. Le chiffre de 2018 : 6 652 000 € : ce chiffre est en diminution de presque 300 000 € par rapport au compte administratif de 2014. L'effort a été extrêmement important.
En dessous, vous avez les effectifs et les valeurs en équivalent temps plein, qui montrent que nous avons une diminution de 209 personnes employées dans la commune en 2012. Nous sommes cette année et nous prévoyons d'être l'année prochaine à 192 personnes employées dans la commune.

Vous voyez un graphique de l'évolution de la masse salariale ainsi que son coût.

Nous passons à l'autofinancement.
Je ne reviens pas en détail sur les recettes et les dépenses que je viens de vous présenter, mais seulement sur la dernière ligne. Vous voyez une forte diminution prévue. Attention, celle-ci est due au fait que nous avons des chiffres du compte administratif pour 2012 à 2016 ; pour 2017, des estimations d'ici à la fin de l'année ; et pour 2018, des prévisions. Cet autofinancement est donc un peu biaisé dans cette représentation. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un budget prévisionnel voté avant la fin de l'année civile. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de reprise des excédents qui vont venir augmenter ces éléments. Ce qui n'empêche qu'il est important de voir que nous avons quand même encore un excédent prévu de 427 000 € pour cette année. Ce qui est intéressant à regarder aussi, ce sont toutes les sommes avec leur évolution entre 2012 et 2018, et de se rendre compte, par exemple, qu'en ce qui concerne le total des dépenses prévues, nous sommes à 11 651 000 €, c'est-à-dire que ça correspond presque à 500 000 € de moins que 2013.
En ce qui concerne les recettes, malheureusement, c'est l'inverse, puisque nous sommes à 12 079 108 € prévus, alors qu'en 2014, nous étions à 13 038 781 €. On a perdu quasiment 1 M€ de recettes en 4 ans.

Nous allons étudier la dette. Une bonne nouvelle, puisque cette année, nous n'avons pas réalisé d'emprunt, comme nous avions prévu de le faire au budget primitif de 2017. Vous voyez dans ce tableau que le montant des intérêts cette année est inférieur à celui des années précédentes : - 25 000 €. C'est l'avantage d'avoir fait un emprunt à 0 %.

Ensuite, le tableau de répartition des différents emprunts réalisés, qui sont encore actifs dans notre collectivité, avec tous les éléments intéressants, à savoir : leur date de signature, les montants et la nature des taux.

L'épargne est légèrement différente de l'autofinancement, mais elle montre cependant les mêmes évolutions car il y a les mêmes causes. Et je ferai les mêmes remarques, à

savoir qu'il y a le compte administratif pour 2012-2016, les estimations pour 2017 et des prévisions pour 2018, sans reprise des excédents.
On se rend compte qu'en ce qui concerne notre épargne brute, on arrive à des choses tout à fait satisfaisantes : 655 000 €. Ça nous permet de voir l'avenir sereinement puisqu'il n'y a pas la reprise des excédents.

Les différents ratios.
Attention, ces ratios ne sont calculés qu'à partir des chiffres des comptes administratifs, donc jusqu'à 2016. Ils montrent les mêmes remarques faites, à savoir : diminution des dépenses en fonctionnement ; diminution des recettes, notamment la DGF ; augmentation légère de la dette et bien en-deçà des collectivités de même nature que la nôtre.
Pour les ratios de structure, il faut bien les lire. En effet, ils montrent une augmentation des dépenses de fonctionnement de personnel car ils sont calculés en pourcentage du total des dépenses. Comme notre montant des dépenses a globalement diminué, mathématiquement, le pourcentage des dépenses de personnel devient plus important. A noter qu'on est toujours dans des chiffres très intéressants en ce qui concerne les comparatifs avec les collectivités de même nature que la nôtre de la page suivante.

On étudie toujours assez attentivement ces différents ratios car ils sont très intéressants à regarder.
Je vous invite à lire les dépenses de fonctionnement.
Montant des dépenses réalisées sur la population en nombre d'habitants : au niveau de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, pour le compte administratif 2016, on était à 989,70 €/habitant alors que la moyenne de la strate – ce sont les communes qui ont la même population, entre 10 et 20 000 habitants, sachant qu'on est aux alentours de 11 000 habitants, ce qui signifie que c'est un peu biaisé parce que si on est à 19 000 habitants, on n'a pas tout à fait les mêmes éléments – est à 1 128 €/habitant. Autant dire qu'on a une ville qui est très bien gérée au niveau de ses dépenses de fonctionnement.
Autre ratio intéressant à voir : la marge d'autofinancement. On est à 91,20 alors que la moyenne de la strate est à 92,50. Bien qu'on soit dans le bas de la strate, on arrive à un chiffre quasi équivalent.
Encore deux éléments importants. Le taux d'équipement : on est à 27,10 alors que la moyenne de la strate est à 27,80, quasiment à égalité. L'encours de la dette au 31 décembre 2015, divisé par les recettes de fonctionnement prévues : on est à 71,91 alors que la moyenne de la strate est à 73,70. Ce qui signifie qu'on est loin d'être en situation d'endettement.

Ensuite, vous avez le rappel des taux de fiscalité en ce qui concerne la ville et ceux de la strate. On se rend compte qu'on est à 11,62 en taxe d'habitation, loin de la moyenne de 16,31. On est à 18,65 pour le foncier bâti, alors que la moyenne est de 19,06. Il n'y a que le foncier non bâti où on est largement explosé, à 81,90, par rapport à 41,75. Ce qui est logique par rapport à ces éléments puisque ce sont souvent des villes très urbanisées, ce qui n'est pas notre cas, puisque nous avons encore beaucoup de parties rurales.

Les autorisations de programmes, crédits de paiement
La réalisation des dépenses d'investissement, pour l'année 2017, est estimée à 5 077 000 €, prévu + report. En réalisé, 2 313 000 €. Soit un taux de réalisation de 45,56 %.

J'aimerais vous faire part de quelques remarques. Cette évolution de l'investissement atteste une réalisation 2016 de 2 313 000 €, soit 45,88 % de l'objectif que nous nous étions fixé. En général, ce taux, sauf année exceptionnelle, se situe entre 50 et 58 %. Toutefois, il convient d'ajouter à celui-ci la réalisation de la première tranche de travaux d'assainissement pour une valeur de 700 000 €. D'autre part, il va de soi que les équipes de service technique ont consacré beaucoup de temps au suivi de ce chantier, au détriment d'autres travaux prévus. Le réalisé de travaux sur l'année 2017 peut donc être estimé à 3 013 300 €, ce qui est, à quelque chose près, égal au réalisé de l'année précédente. Pour votre information, les derniers gros travaux d'assainissement réalisés par la collectivité datent de 2010 et étaient évalués à 616 768,27 €.
On voit bien que nos services comme les entreprises ne peuvent pas être partout. Pour réaliser les travaux, il faut un délai supplémentaire. On est fort contrit de devoir présenter un taux comme ça, mais il est réaliste et c'est ce qui est important. 2018 devrait voir l'achèvement d'un grand nombre de ces travaux, ce qui pourra remonter ce taux.

Le tableau des APCP. Vous avez déjà tous vu ces différents éléments. Je ne vais pas vous rappeler tous les travaux en cours. Principalement, il y a le tribunal, le gymnase du lycée, le centre technique municipal, le quartier ouest, le pôle unique Saint-Laurent, l'habitat avec le contrat de ville, l'accessibilité, les aménagements de centre ville du quartier ouest, etc.
C'est assez indigeste à lire comme ça, mais malheureusement, il faut qu'on vous le présente dans cet état-là, on ne peut pas faire autrement.

Suite à ces APCP, on va voir les recettes d'investissement prévues par rapport à cette section d'investissement.
En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous avons eu un montant de subventions qui sera notifié :
La salle Pierre et Marie Curie, de 403 154 €.
Le stade Raphaël Giraud et la salle Girardy : 100 000 €
Le gymnase George Sand : 737 236 €
Le tribunal : 996 230 €
La résidentialisation : 880 410 €
Le quartier ouest : 750 000 €
Le centre technique : 102 000 €
Le pôle unique Saint-Laurent : 165 000 €
Soit un total de subventions notifiées, prévues pour les années suivantes, de 4 142 030 €. Ce qui prouve que les services de la Ville ont su mobiliser leurs énergies pour trouver des pistes de financement extérieures aux impôts.

Budget de l'assainissement
Il montre, en fonctionnement, des recettes en hausse car il y a plus de personnes qui se sont reliées au réseau. Et des dépenses qui sont maîtrisées. Tous ces éléments permettent d'avoir un autofinancement dégagé qui s'établit à 206 000 €, ce qui est quasi équivalent à l'année 2017, et en légère augmentation par rapport aux années précédentes.
Les dépenses d'investissement prévues au niveau de l'assainissement : le gros poste de dépense, c'est l'assainissement sur Villechaud et Cours qui va nous tenir pendant

quelques années et permettre une meilleure qualité de vie aux personnes qui seront reliées.
Nous avons aussi des recettes d'investissement prévues pour ces travaux d'aménagement de l'assainissement, qui sont estimées à 500 000 €. Nous avons reçu 150 000 € en 2016 et 350 000 € en 2017.

Budget de l'eau
Ce budget ne concerne que la consommation d'eau. Les dépenses diminuent, à 122 464 €. Et une légère augmentation des recettes à 167 900 € Ce qui nous permet de dégager un autofinancement de 46 190 € (à 20 centimes près).
Les investissements sur le budget de l'eau : les travaux sont programmés d'année en année, notamment l'extension du réseau lié à l'urbanisation, pour apporter le confort dans toutes les maisons des nouveaux arrivants.

Budget du Stic
Ce budget fait l'objet d'un financement de la part de la commune. C'est le budget général qui le finance en grande majorité. On prévoit une augmentation des dépenses du budget Stic liée à la maintenance du matériel, principalement au niveau des amortissements des bus qui s'usent.
L'estimation des recettes est équivalente à celle de cette année : 11 700 €. Une dotation du budget Ville de 129 771 €.
C'est un budget obligatoirement équilibré. Il doit être à 0 au niveau des deux éléments.
Nous prévoyons l'an prochain de changer l'un des bus. Nous prévoyons de mettre une somme de 120 000 €. Il faudra trouver le bus qui conviendra au niveau de la gestion de l'énergie utilisée. Ça sera le problème de cette année.

La projection de la dette hors nouveaux emprunts.
Vous voyez ici la dette actuelle jusqu'à sa date d'extinction. Cela nous montre que si on ne fait pas d'autres emprunts, nous aurons une diminution régulière du montant du capital dû par le budget Ville, le budget Eau, le budget Assainissement.

A la suite de cela, il y a les échéances qui doivent être payées, qui comprennent le montant du capital et les intérêts pour chacun des budgets. Il y a des diminutions puisque certains de ces emprunts vont se terminer au fur et à mesure.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Maintenant, je voudrais remercier aussi tout le personnel de la Ville qui, aussi bien du point de vue technique que du point de vue administratif, fait un travail formidable. Mesdames, Messieurs, chers conseillers, Monsieur le maire, je voudrais qu'on félicite tout ce personnel parce qu'ils ont vraiment beaucoup de volonté pour réaliser les travaux qu'on leur demande de faire. Merci à vous.

Michel Veneau
Merci M. Demay. Vous l'avez dit, au niveau de nos équipes, il y a un investissement important. C'est grâce à toutes ces personnes qu'on arrive à faire avancer. Vous avez vu les travaux qui ont été réalisés depuis 2 ou 3 ans. C'est quelque chose qui est très prenant pour les services, il faut le reconnaître, que ce soit les services administratifs ou les services techniques qui suivent les chantiers. Les élus aussi travaillent. Il ne faut pas croire que les élus ne s'investissent pas. Ils travaillent beaucoup. Je tiens aussi à remercier les élus qui s'investissent au quotidien. Ceci permet certainement d'avancer

un peu plus vite. Les démarches que nous faisons personnellement, les uns et les autres, au niveau de certains de nos partenaires, nous permettent de gagner un peu de temps. Et tout le temps gagné, c'est toujours ça de pris.

Avez-vous des questions sur ce DOB ?

Christian Perreau
Je voulais savoir si dans l'orientation qu'on a, on allait continuer la baisse du personnel. La diminution du budget de fonctionnement est surtout due à la baisse du personnel, puisqu'on a supprimé environ 20 emplois. C'est tout à fait discutable, parce que je pense qu'il y a des emplois qui étaient faits par ces personnes, qui maintenant sont faits par des entreprises, donc ça rentre dans un autre budget. C'est un peu de l'affichage.

Michel Veneau
Tout à fait. Vous avez bien compris qu'on avait fait un BP sur plusieurs années, jusqu'en 2020. On s'était rendu compte, par rapport aux directives de l'Etat, et on savait bien que dans les années futures, au niveau des dotations, ça allait continuer de baisser. Il fallait qu'on prenne des mesures, assez difficiles parfois. On a fait des promotions internes dans nos services. Ça s'est plutôt bien passé. On pêche peut-être un peu au niveau des espaces verts, c'est là qu'on a besoin de plus de personnes. Cette année, on a demandé des prestations à Trajectoires, avec des « brigades vertes ». L'année prochaine, on va commencer plus tôt avec Trajectoires. Et ça, c'est pris sur le budget de fonctionnement. On le prend sur le budget du personnel, c'est sur la même enveloppe.
Il y a des gens qui sont partis en retraite, d'autres ont eu des promotions personnelles, des jeunes qui sont partis dans d'autres départements de France et de Navarre. C'est très bien pour eux parce qu'ils n'auraient pas pu faire carrière à Cosne aux postes qu'ils espéraient. Quand on se retrouve responsable départemental, ce n'est pas la ville de Cosne, ce n'est pas les mêmes postes. Et tant mieux, ce sont des jeunes qui ont des diplômes, des qualités professionnelles. Donc, c'est très bien qu'ils puissent évoluer au niveau de leur carrière.
J'en ai parlé dans mon introduction, j'ai dit qu'avec la ComCom, on va peut-être faire évoluer certains services dans le futur. C'est ce qu'on nous demande. La loi NOTRe, si on la regarde bien, ne dit pas de supprimer les communes, mais de mutualiser. On peut faire fusion, mais l'idée, c'est bien de mutualiser. On mutualise certains équipements et certains personnels pour essayer de diminuer ces coûts.
Sur le personnel, vous avez vu la baisse, depuis 3 ans, 300 et quelque mille. Mais à l'intérieur des services, il y a une baisse des dépenses de fonctionnement. Nos services ont fait des efforts importants. Tous les services.

Sylviane Bezou
On avait déjà commencé.

Michel Veneau
Oui, Mme Bezou, mais on a été un peu plus fort. On a appuyé un peu plus et je l'ai dit l'année dernière : à un moment donné, à une période, on va arriver à l'os. Et là, on ne peut plus baisser. Il y a des limites. Il faut que les services puissent fonctionner. Pour qu'ils puissent fonctionner, il faut qu'ils puissent avoir la marchandise, tous les équipements.

Ce qu'on souhaite faire aussi, au niveau de l'investissement, c'est améliorer certains équipements pour qu'ils soient plus performants. Et au niveau de la pénibilité aussi. Les espaces verts, que je connais bien, j'y suis très attaché et je le dis aux adjoints, à mes collègues et même aux chefs de service, il faut qu'on trouve des solutions – et on va en trouver – pour diminuer cette pénibilité. Je ne sais pas si vous avez vu, que ce soit dans les petites communes rurales ou dans nos villes, nos agents aux espaces verts, à 50-60 ans, ils ont tous des problèmes. Ça veut dire que ce sont des travaux très pénibles. C'est à nous aussi, élus, de s'y pencher et d'y travailler. Je pense qu'on peut améliorer aujourd'hui. On a vu hier à Villechaud une présentation des nouvelles techniques, au niveau de l'environnement. On va investir dans ces nouvelles techniques, parce qu'il faut, c'est notre mission aussi, à nous élus. On doit réfléchir au devenir de nos services et bien sûr au niveau du travail de nos agents. C'est notre mission première. J'y suis très attaché. En 89, quand je suis arrivé, la première chose que j'ai demandée à Didier Béguin, c'était une augmentation au niveau des ripeurs des ordures ménagères. C'est la première chose que j'ai demandée. On a des agents, des ripeurs, aux espaces verts ou d'autres services à la population, qui méritent. Il faudrait qu'on fasse des efforts pour ces gens-là, surtout au niveau de la pénibilité. Vous pouvez faire une enquête sur toute la France, au niveau des espaces verts, le résultat est le même partout. Le petit cantonnier dans la petite commune, qui est tout seul avec son équipement, et une ville comme la nôtre qui a une vingtaine d'agents, ou Nevers qui en a le double ou le triple, le résultat est le même.

Christian Perreau
Peut-être dans les plus grandes villes, mais il y a quand même des communes qui avaient anticipé. C'est le mauvais exemple, mais quand on pense à Versailles ou même dans les cimetières, ils ne mettent plus de désherbant. Ils ont peut-être plus de moyens que nous. Mais ils avaient anticipé. Ils avaient un personnel… Ça existe quand même en France. Dans le coin…

Michel Veneau
M. Perreau, je suis surpris parce que vous avez été six ans aux affaires, et les chantiers, comme nous avant, on n'a pas été performants pour préparer l'avenir, au niveau de l'environnement. On est tous responsables. Nous sommes tous responsables. On a refait des aménagements, vous en avez faits, mais on n'a pas préparé l'avenir.
Dites-moi où vous l'avez fait, où on l'a fait. Nulle part. Et nous, on va commencer à le faire.

Christian Perreau
Il y a quand même eu un petit peu de travail fait par Mireille Coulon. Notamment les zones zéro phyto. On avait beaucoup de retard, donc au bout d'un moment, ce n'est pas facile de…

Michel Veneau
Moi aussi, je peux faire des conférences. M. Wickers va faire des réunions. Mais ce n'est pas que ça. Pour nos agents, ce n'est pas ça qu'il faut faire. Pour nos agents, dans nos aménagements, quand on refait des réaménagements d'espace, il faut prévoir ce qu'on a vu hier à Villechaud : moins de travail, moins de pénibilité. C'est tout ce qu'il faut. Mais ça, ce n'est pas vous qui êtes responsables, on est tous responsables. Même nous, quand on a commencé à refaire des rues il y a longtemps à Cosne, à une époque, on n'y a pas

pensé, parce que ce n'était pas d'actualité. Aujourd'hui, il y a le zéro phyto qui tombe, on est en plein dedans. Ça va nous faire réfléchir. Et là justement, le résultat de toutes ces réflexions va nous apporter un bien-être pour nos agents, dans les années futures.
M. Wickers peut intervenir sur le devenir des actions que l'on va mener. Vous auriez été à notre place, vous auriez fait pareil, M. Perreau. J'espère.

Franck Wickers
Avant, la loi zéro phyto était prévue pour 2020. On avait énormément de temps, il y a dix ans. Et finalement on s'est retrouvé avec une obligation au 1er janvier 2017. Ça a un peu précipité aussi les changements.
Les changements ont commencé il y a longtemps. Aujourd'hui, ce qu'on a déjà fait – parce qu'on a déjà fait des choses quand même : sur l'entrée de ville Maréchal Leclerc, tous les massifs qui avaient été mis en place avec des rosiers vont être refaits. Ils ont déjà commencé à être refaits et ils seront refaits en plusieurs tranches en début d'année 2018. On a retiré les rosiers, on a décaissé 10 cm de terre, on a bâché. Le fait de bâcher en dessous évite la repousse des mauvaises herbes, donc évitera le traitement et évite aussi le travail pénible des agents.
Concernant la pénibilité pour les agents, il y a un point qu'on peut tous améliorer, c'est d'éviter de laisser traîner des crottes de chien dans les massifs d'espaces verts. Pour eux, c'est très pénible. Là, franchement, on peut écrire, noter, recommencer !
Sur ces massifs, on a déjà, dans la gestion, en amont de la réalisation du massif, conçu le fait qu'on ne pourra plus travailler de la même manière ces espaces. Ce sera mené sur chaque nouvel espace qui sera mis sur la commune.
Nous avons eu une présentation de nouvelles techniques. Il y a déjà des essais en route, des petites parcelles d'essai où on pulvérise un mélange de graines sélectionnées qui ont une croissance très lente, qui végétalisent l'endroit et qui demandent très peu d'intervention. C'est une pelouse sauvage un peu particulière, qui ne pousse que quelques centimètres, selon les mélanges. On a des mélanges qui poussent de 10 cm en 5 ans. Au niveau de la tondeuse, on ne court plus après !
Voilà les pistes. Pour le reste, on en reparlera.
Dans le prochain Cosne Actu, il y aura possibilité que les particuliers qui sont intéressés par toutes ces démarches s'inscrivent à différentes catégories pour pouvoir créer un réseau et un listing des personnes qui s'investissent déjà. Je vois déjà des particuliers qui entretiennent les massifs qui sont devant chez eux, des particuliers qui traitent déjà avec des mélanges vinaigre, etc., sur la voie publique, devant chez eux. Il va falloir que ça se généralise un peu plus, ou qu'on accepte simplement ces fleurs sauvages.

Michel Veneau
Hier, on a discuté avec les gens qui nous ont fait la présentation. Ces aménagements vont pouvoir passer en investissement. C'est une nouvelle. Le ministère de l'Environnement a dû négocier avec Bercy pour essayer d'accélérer un peu tous ces plans qu'on va mettre en œuvre. J'ai demandé à M. Wickers hier qu'il accélère aussi le programme pour la ville de Cosne. Il faut qu'on avance. C'est quelque chose d'important pour la ville. On a eu les explications hier au niveau de l'environnement, c'est exceptionnel. On met un peu de trèfle, ça apporte de l'azote naturel au sol. Il y a des choses très importantes dans ce qu'on a vu hier. Il faut qu'on rentre tout de suite dans l'action, il ne faut pas réfléchir 2 ou 3 ans. Il faut qu'on soit prêt.

Franck Wickers
J'ai revu les services hier après-midi et cette après-midi. On a déjà identifié des zones pour la mise en place de cette nouvelle technique.

Michel Veneau
C'est très bien.

Christian Perreau
Par rapport au réalisé, on est en dessous de 2 M€, alors que si on regarde sur plusieurs années, la moyenne était plutôt de 3 M€. Même si vous avez corrigé en ajoutant l'assainissement, on est quand même bas par rapport au réalisé des années précédentes.

Thierry Demay
Comme je vous l'ai expliqué, il faut rajouter, par rapport à ça, le chantier sur Cours. Il faut en tenir compte. Et il y a un autre élément à prendre en compte : il y a beaucoup de chantiers qui sont en place sur la commune. Les entreprises, pour beaucoup d'entre elles, malheureusement n'arrivent pas non plus à suivre le rythme. Elles n'arrivent pas à mettre suffisamment de personnes sur les chantiers. Ce qui explique qu'on n'est pas aussi avancé qu'on aurait pu le croire.
D'autre part, pour 2017, on est en estimation. On a un certain nombre de chantiers qui sont presque terminés, mais qu'on ne peut pas compter dedans parce que la facturation n'est pas encore arrivée. Elle ne sera réalisée qu'en 2018. Malheureusement, par rapport à ce taux, ça fausse cet élément. Si tout ce qui est réalisé avait été facturé par les entreprises, au jour où on a fait nos calculs, on aurait un taux de réalisation plus important que ça. Mais les entreprises n'ont pas assez de personnel. Elles ont beaucoup de chantiers en ce moment, tant mieux pour elles ! Mais du coup, elles n'arrivent pas à mettre suffisamment de personnes pour faire des travaux sur la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Christian Perreau
Ça devrait se concrétiser par un réalisé beaucoup plus important sur 2018, on regardera.

Michel Veneau
Normalement, avec le décalage que M. Demay vient de vous expliquer, dans les 2-3 mois, il va y avoir une forte réalisation de travaux qui seront facturés en 2018. C'est sûr que début 2018, ça va monter. La partie budgétée sera réalisée, c'est sûr. Après, le reste va suivre.
Plus de questions ? Nous prenons acte, pour le DOB.
On passe au point n° 2.

2. Ecole Notre-Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018

Micheline Henry
Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu en 1996 entre l'Etat et l'école privée Notre-Dame, révisé par voie d'avenant en 1997 et en 1999. Ce contrat régit les modalités de la participation financière obligatoire de la Ville aux dépenses de

fonctionnement de cette école. Une convention signée en octobre 2008 entre la Ville et l'école Notre-Dame vient préciser les modalités du versement et du calcul de cette participation. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire verse à l'école privée Notre-Dame une participation aux frais de fonctionnement pour les seuls enfants habitant la commune. Cette somme est calculée sur la base du coût moyen pour la Ville d'un élève en classe primaire, toutes charges de fonctionnement incluses (fluides, personnel, structure, etc.). Ce coût moyen de frais de fonctionnement d'un élève est calculé annuellement sur la base de l'exercice précédent. Pour l'année 2016, le coût moyen d'un élève en classe primaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'élève à 802,20 €. Pour rappel ce chiffre était en 2015 de 855,93 €. Donc diminution de 53 € environ. Pour l'année scolaire 2017-2018, ce sont 54 élèves de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont inscrits à l'école Notre-Dame, contre 52 l'année dernière.
La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée s'élève donc, pour l'année scolaire 2017-2018, à 43 319,03 €.
De janvier à août 2017, 52 élèves à 855,93 € x 8/12e, soit 29 672,24 €.
De septembre à décembre 2017, 54 élèves à 802,20 € x 4/12e, soit 14 439 €.
Sur l'exercice 2017, la participation de la Ville a été de 44 111,92 €.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de fixer sa participation pour l'année scolaire 2017-18 à 802,20 € par élève cosnois scolarisé en classe primaire à l'école Notre-Dame ; dire que la dépense concernant les mois de septembre à décembre est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Thierry Demay
Je ne participe pas au vote.

Michel Veneau
M. Wickers, M. Thénot et M. Delas ne participent pas au vote, parce qu'ils font partie du CA de l'établissement.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité des votants.

3. Exercice 2017 – Récupération auprès de la CCLVN au titre de l'année 2016

Thierry Demay
Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis la création de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain en 2000 et le transfert d'effectif des services en 2002, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire assure des prestations pour la communauté de commune. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le receveur municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté de communes à la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Les prestations réalisées sur l'exercice 2016 s'élèvent à la somme de 16 613,31 € et se décomposent comme suit :
Services techniques et espaces verts : 3 322,06 €
Services techniques et espaces verts pour le matériel : 1 631,35 €

Eclairage public pour la consommation électrique : 9 344,50 €
Eclairage public pour l'entretien : 2 315,40 €

Monsieur le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain au titre de l'année 2016 à 16 613,31 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain au titre de l'exercice 2016 à 16 613,31 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
On est d'accord avec la communauté de communes parce que les années précédentes, il y avait des litiges.

Thierry Demay
Oui, cette année, on a réussi à faire concorder nos chiffres avec la communauté de communes.

Michel Veneau
Quand on le présente là, en général, c'est qu'on est d'accord. Sinon, ça ne vient pas jusqu'ici, on ne pourrait pas vous le présenter.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Dotation cantonale d'équipement (DCE) – Affectation 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La Dotation cantonale d'équipement a été notifiée à la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la somme de 68 384 € pour l'exercice 2017.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'affecter cette somme pour les travaux de voirie sur tout le territoire de la commune.
Avez-vous des observations ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Exercice 2017 – Budget Ville : subventions aux associations

Micheline Henry
Lors de la séance du 22 décembre 2016, le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de son budget primitif 2017.
Cette subvention concerne la section UCS natation qui est un peu en difficulté financière parce que la piscine étant fermée, ils ont beaucoup de déplacements. Pour ne pas leur poser problème dans leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal l'attribution et

le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'UCS natation pour faire face aux dépenses de déplacements durant la fermeture de la piscine.
Il faut préciser que ce n'est pas une subvention supplémentaire, c'est une subvention qui viendra en déduction du dû de la subvention 2016 qui n'a pas été payée et qui entre dans les problèmes de l'époque. C'est une avance.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de l'attribution et du versement de la subvention exceptionnelle d'avance à l'UCS natation, conformément au tableau annexé à la présente délibération ; dire que cette dépense est prévue sur le chapitre 65 du budget 2017.

Michel Veneau
Tout à l'heure, M. Demay a dit qu'on avait une enveloppe supplémentaire au niveau des associations. Il y a 10 000 € pour le CCAS et 20 000 € pour l'UCS, pour le déficit de l'UCS. Les deux, ça fait environ 30 000 €.
La subvention à l'UCS natation est en réalité une subvention qui n'a pas été versée depuis 2016. Tout ce qu'on a reversé, ça va essayer de combler tous ces déficits cumulés depuis quelques années.

Y a-t-il des questions ?

Sylviane Bezou
J'aimerais bien savoir ce qu'était l'association J'aime Cosne, qui a été dissoute.

Michel Veneau
C'était l'association dont M. Patrick Jovet était président à l'époque, le premier mandat de M. Béguin. Il y avait un peu d'argent sur le compte. La banque nous a prévenus et nous allons reverser cet argent. On l'a reversé au comité. C'est fait. C'était le premier mandat de M. Béguin et Patrick à l'époque était très jeune, dynamique, il avait fait l'association « J'aime Cosne », avec des petits cœurs. On a souhaité que ça revienne à Villechaud, au comité des fêtes.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

6. Exercice 2017 – Fonds façades : attribution d'une subvention d'équipement

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal depuis 2002, par délibération du 26 septembre 2002, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010, soutient financièrement les propriétaires d'immeuble dans des projets de ravalement des façades de leur propriété. L'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de la subvention d'équipement ci-dessous :
Pour un immeuble situé 39 rue du 14 juillet à Cosne-Cours-sur-Loire pour un montant alloué de 987,50 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES CULTURELLES

7. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La 5e édition du Jazz Club des Palais, unique Jazz Club de la Nièvre, s'achèvera le lundi 11 décembre prochain. Au terme d'un bilan largement positif sur la période de janvier à mai 2017, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite renouveler l'expérience et sollicite D'Jazz Nevers avec une nouvelle saison, de janvier à mai 2018, ainsi qu'un concert supplémentaire en décembre. Comme cette année, elle proposera 5 concerts qui se dérouleront les lundis 29 janvier, 12 mars, 23 avril, 14 mai et 10 décembre, à la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire, accompagnés d'une dégustation de vins du terroir (à boire avec modération), proposé en partenariat avec le BIVC, Bureau interprofessionnel des vins du Centre. Le Jazz Club présente une série de concerts d'artistes de renommée internationale. On peut faire confiance à M. Roger Fontanel, le directeur, pour cela.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association D'Jazz Nevers et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?

Michel Mezy
Cette manifestation rencontre le succès autant par rapport à l'école de musique, mais également, j'ai les chiffres, on a à peu près 180 personnes par soirée, ce qui n'est quand même pas mal. Bien sûr, ça dépend des prestations, des gens qui viennent. Bien évidemment, l'école de musique et l'harmonie de Cosne-Cours-sur-Loire, ainsi que les élèves de cette structure, sont très contents de ce partenariat car cela leur permet de rencontrer des professionnels et de travailler avec eux. C'est pour ça que ce renouvellement est favorable, d'abord à la volonté culturelle de mettre le jazz en avant, mais également à la volonté pédagogique de faire participer les élèves de ces écoles. Lors d'un concert, il y aura en première partie, des professeurs de l'école de musique qui joueront.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Désignation d'un membre à la commission consultative de Cours

Thierry Demay
Compte tenu de la vacance d'un poste à la commission consultative de Cours, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre par le conseil municipal parmi les électeurs domiciliés dans la commune associée, suivant l'article L.2113-23 du code général des collectivités territoriales. Afin de gagner du temps, je propose, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales et à l'article 29 de notre règlement intérieur, §2, du 9 juillet 2015, que le conseil municipal ne procède pas au scrutin secret pour cette nomination.
Monsieur le maire propose au conseil municipal de désigner M. Christian Verdu. Pour les autres groupes, avez-vous un autre candidat à proposer ? Groupe de M. Dherbier ? Groupe de Mme Molina ? Non
S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose, Monsieur le maire, d'accueillir M. Christian Verdu au sein de la commission consultative de Cours.

Christian Perreau
Il remplace qui ?

Thierry Demay
Il remplace Marie-Christine Mommot

Michel Veneau
Elle est décédée.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

9. Adhésion de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire au Syndicat mixte du PETR Pays Nevers Sud Nivernais

Denis Mangeot
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Mapam) a créé une nouvelle catégorie d'établissement public : les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Les PETR sont des établissements publics constitués par accord entre EPCI à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun et d'élaborer un projet de territoire, définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social, dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Ce projet de territoire précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique. Sauf mention spécifique, ils sont globalement soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.
Rappelons-nous les différentes étapes qui ont précédé cette démarche. Le 10 février 2017, les conseillers communautaires avaient été conviés à partager un temps d'échange, de débat, autour de l'avenir du Pays Bourgogne nivernaise (PBN) en présence

de représentants, tant du Pays Bourgogne nivernaise que du Pays Nevers sud nivernais (PNSN). Lors de cette rencontre, les deux Pays avaient pu présenter leurs actions et expliciter leur gouvernance. Courant mars 2017, le conseil communautaire avait suivi l'avis du bureau et émis un avis favorable au rapprochement des deux pays dans l'attente que les perspectives de contractualisation se clarifient. Depuis, certains acteurs, comme la Région Bourgogne Franche-Comté, ont affirmé leur position. La nécessité de coopérations fortes et dynamiques n'a fait que s'accroître au travers de ces remontées, le développement du territoire ne pouvant passer que par des coopérations qui permettront un renforcement mutuel. Au regard des enjeux partagés, le nouveau pays pourrait structurer ses interventions autour des missions suivantes :
• une mission d'accueil de population, d'actifs et de nouvelles activités ;
• une mission d'animation et de structuration de projets autour de thématiques de développement dépassant l'échelon intercommunal ;
• une mission d'accompagnement, de redynamisation des centres bourgs ;
• une mission d'animation d'une stratégie en matière de santé ;
• une mission transversale de valorisation des opportunités du territoire.

La représentation au sein des instances décisionnelles est une répartition proportionnelle des sièges au comité syndical, tenant compte du poids démographique des intercommunalités. Elle serait mise en place comme suit (j'ai un tableau à vous lire, ce n'est pas très compréhensible, mais je vais essayer quand même).
Les EPCI concernés, leur population, le pourcentage de la population par rapport au 100 % de l'ensemble et combien de sièges ça donnerait, sachant qu'on part d'une hypothèse où le nombre total de sièges passerait de 49 à 56.

EPCI concerné	**Population**	**% de la population par rapport au 100 % de l'ensemble**	**Nombre de sièges % sur le total des sièges**
Agglomération de Nevers	68 835	42,16 %	24 sièges 42,86 %
Communauté de communes Loire Vignobles et Nohain	26 572	16,28 %	9 sièges 16 %
Communauté de communes Sud Nivernais	22 000	13,53 %	8 sièges 14,29 %
Communauté de communes Loire Nièvre et Bertranges	20 751	12,71 %	7 sièges 12,50 %
Communauté de communes Haut Nivernais	11 949	7,32 %	4 sièges 7,14 %
Communauté de communes Loire et Allier	7 283	4,46 %	2 sièges 3,57 %
Communauté de communes du Nivernais Bourbonnais	5 772	3,54 %	2 sièges 3,57 %
Total	**163 255** (environ 60 %)	**100 %**	**56 sièges**

A titre complémentaire, les élus des collectivités, communes et intercommunalités, pourraient prendre part aux travaux des commissions thématiques. Sur un plan

financier, les soutiens sont en cours de négociation, au travers de divers contrats : territorial, de ruralité, local de santé, projet Loire destination itinérance, etc. Le financement de la structure représenterait une cotisation estimée autour d'un montant de 1,14 € par habitant, hors action, suivant les dernières simulations fournies par le Pays Nevers Sud Nivernais.

Démarche d'adhésion
Le pays Nevers Sud nivernais étant un syndicat mixte, il appartient à la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain de lancer la procédure en demandant l'adhésion par
• délibération du conseil communautaire ;
• consultation des communes membres pour adhésion au Pays en respectant la procédure avec un délai de 3 mois maximum pour s'exprimer ;
• délibération du Pays sur la demande d'adhésion ;
• consultation des EPCI membres du Pays pour cette demande d'adhésion, avec là aussi un délai de 3 mois maximum pour s'exprimer ;
• un arrêté préfectoral modifiant les statuts et le périmètre du Pays (qui changerait de nom, en même temps, peut-être).

L'approbation des statuts, ainsi que la désignation des représentants interviendront par la suite et seront alors soumises au conseil communautaire.

Vu les articles de la délibération n° 2017/19-09/16 du conseil communautaire du 19 septembre 2017, considérant les éléments précédemment exposés et compte tenu de l'intérêt de la démarche pour notre territoire, Monsieur le maire propose d'adhérer au syndicat mixte du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Nevers Sud Nivernais.

Michel Veneau
J'ai fait le calcul et je trouve plus de 72 %. 160 000 / 220 000, ça fait 72,7 %. De visu, ça me paraissait faible.
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.
Une personne contre.

Denis Mangeot
Je vais dire pour quelle raison quand même, en deux mots. Je trouve que politiquement, c'est correct, et que logiquement, c'est incorrect. Ça ne correspond à aucune logique territoriale. Politiquement – et la politique est respectable, on est tous des politiques – c'est quelque chose d'intéressant, c'est une alliance intéressante. Mais il n'y a pas de réalité territoriale, c'est mon avis.

Michel Veneau
Vous voulez dire qu'il aurait fallu plutôt s'appuyer sur un bassin de vie.

Denis Mangeot
Absolument.

Michel Veneau
On a bien compris.

Denis Mangeot
On est dans un bassin de vie de 50 000 habitants. C'est ça qui fait notre économie. Ce n'est pas un Pays qui représentera 72 % du territoire. Il y aura donc deux Pays dans notre département. Si les deux s'associaient, on ferait un département. Je ne comprends pas bien la cohérence du territoire. C'est tout.

Michel Veneau
Donc, un contre.

10. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'activité de coiffure

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les articles L.3120-20 et L.3132-25-3 du code du travail fixent les conditions de dérogation à la règle de repos dominical des salariés. L'activité de coiffure exercée au sein de l'entreprise est traditionnellement plus forte durant la période des fêtes de Noël et de fin d'année. Durant cette période, les jours et horaires d'ouverture habituels ne suffisent pas pour honorer les demandes de prestations capillaires et les services afférents. De fait, la fermeture durant ces journées causeraient sans nul doute un préjudice au public et au fonctionnement de l'entreprise, en raison de l'importance du chiffre d'affaires réalisé pendant cette période des fêtes de fin d'année.
Aussi la Fédération nationale de la coiffure de la Nièvre sollicite une dérogation au repos dominical des dimanches 24 et 31 décembre 2017. Chaque salarié volontaire travaillant ces dimanches bénéficiera par dimanche travaillé d'une journée de repos compensatoire prise dans les 15 jours qui suivent et d'une rémunération fixée a minima au double de sa rémunération normale ou bien des dispositions conventionnelles, article 9 de la convention collective nationale de la coiffure, si ces dispositions s'avèrent plus favorables au salarié.
Je vous propose de déroger à la règle du repos dominical des salariés et d'autoriser le salon Paule, situé 19 rue des Frères Gambon à Cosne-Cours-sur-Loire, à ouvrir son établissement les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Sylviane Bezou
Un seul salon a demandé la dérogation.

Michel Veneau
Oui, on n'a qu'une seule demande.

Pascale Quillier
Les autres salons n'ont pas d'employés.

Sylviane Bezou
Bien sûr que si, au moins quelques-uns. J'en connais quelques-uns.
J'ai travaillé pendant 40 ans jusqu'à 20 h les soirs de réveillon, je sais ce que c'est !

Michel Veneau
Pour l'instant, nous n'avons qu'une seule demande. Nous allons voter sur cette demande. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre. Adopté à la majorité

D. AFFAIRES JURIDIQUES

11. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis quelques années, pour renforcer l'animation et l'attractivité des marchés en plein air, la commune organise une tombola financée par la redevance d'animation perçue auprès de chaque commerçant volant. Cette tombola sera organisée le mercredi 22 novembre 2017 et le dimanche 26 novembre 2017, de 8 h à 12 h.

Michel Veneau
Ecoutez bien pour le marché, c'est important.

Michel Mezy
Surtout M. Perreau, ça doit l'intéresser aussi.
La valeur totale des lots à gagner s'élève à 3 513,30 €, soit 1 410,20 € pour les 22 lots du mercredi et 2 103,10 € pour les 32 lots du dimanche. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. La remise des lots aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 18 h, dans la salle du conseil où nous sommes actuellement. Le règlement sera déposé auprès de l'étude d'huissiers V2H, située 17 rue du Maréchal Leclerc à Cosne-Cours-sur-Loire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de la tombola et de son règlement, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'organisation de cette tombola.

Michel Veneau
Pas de questions ?

Michel Mezy
Un petit complément. En 2014, le nombre de bulletins enregistrés le mercredi était de 226, le dimanche de 439. Les bulletins validés étaient 89 pour le mercredi et 301 pour le dimanche. Le nombre de lots était de 25 pour le mercredi et de 45 pour le dimanche. Pour une somme de 4 251,10 €.
En 2015, nous avons eu une augmentation de fréquentation, puisque le mercredi, il y a eu 210 bulletins enregistrés et 413 le dimanche. Le nombre de bulletins validés était de 173 pour le mercredi et de 295 pour le dimanche. Le nombre de lots était de 28 pour le mercredi et de 53 pour le dimanche. Pour une somme de 4 435,90 €.
En 2016, avec le changement d'élu, il n'y a pas eu de tombola. Cette année, nous recommençons cet événement qui aura lieu le 22 novembre et le 26 novembre 2017. Le budget alloué est de 4 211,60 €.

Christian Perreau
Je voulais dire que comme les lots ne sont pas distribués aussitôt, parfois, il en reste parce qu'il y a des gens qui ne viennent pas les chercher. Je pense que si on les distribuait le jour où c'est tiré, ça serait peut-être mieux. Je sais bien que ça fait faire une réunion ici à la mairie, mais sinon, il y a des gens qui ne sont pas venus chercher les lots. Même des lots importants.

Michel Veneau
Des lots très importants, même, pour certains.

Christian Perreau
Ils ne reviennent pas, du coup…

Michel Mezy
D'ailleurs, on ne comprend pas la démarche de ces personnes qui participent à un jeu, qui gagnent, ils sont prévenus qu'ils ont gagné et ils ne se déplacent pas. Qu'on soit du coin ou pas, quand on gagne quelque chose, on vient, normalement. Quand on gagne une croisière ou un repas dans un restaurant, c'est étonnant que les gens ne viennent pas. Je suis d'accord avec vous, M. Perreau.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile : attribution du contrat

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La commune dispose d'un service de fourrière automobile sur son territoire depuis de nombreuses années, service qui a fait l'objet d'une gestion déléguée. Il permet de procéder à l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou abusif, et d'assurer également le bon déroulement des manifestations. Lors de la séance du 23 mars 2017, le conseil municipal a souhaité conserver le principe de délégation de service public. Le contrat a pour objet de définir les modalités et conditions d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles en infraction sur le territoire de la commune. Il prendra effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Les tarifs applicables seront ceux définis par arrêté ministériel du 10 juillet 2015 et seront à la charge des propriétaires des véhicules. Toutefois, la commune prendra en charge les frais induits par la mise en fourrière de véhicules dont le propriétaire serait inconnu, introuvable ou insolvable. En cas d'intervention infructueuse, le délégataire percevra également une indemnité s'élevant à 15 €.
Après étude des dossiers et au regard des moyens matériels et humains mis à disposition, la commission donne un avis favorable à la proposition du garage Romain Petit (c'est le fils de son père, qui tenait avant…).
Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents vous a été transmis 15 jours avant la tenue du présent conseil.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le choix du délégataire, d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat et à effectuer toutes les formalités.

Michel Veneau
Nous sommes prêts, nous avons renouvelé le contrat.
Pas d'observation ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES TECHNIQUES

13. Dissimulation des réseaux d'Orange rue Victor Hugo

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communication électronique d'Orange devaient être réalisés rue Victor Hugo. A cette fin, il est proposé une convention ayant pour objet la mise en œuvre de la convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique Orange, établis sur support commun avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Orange, pour définir les moyens de mise en œuvre des travaux et formaliser les modalités juridiques et financières de l'opération. Cette dernière consiste à réaliser les travaux de génie civil, pose des installations de communication électronique et des travaux de câblage, dépose et pose des équipements de communication électronique. Ces travaux en tranchée sont mutualisés avec le SIEEEN pour l'enfouissement des réseaux électriques et s'étendent jusqu'à la rue des Jardins. 170 mètres linéaires de tranchée. Les prestations, études et travaux de câblage réalisées par Orange sont estimées à 8 857,20 € nets. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire apportera une participation de 18 %, soit un montant de 1 594,29 € nets.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention jointe en annexe, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ; de dire que l'inscription a été prévue au budget de l'exercice en cours ; de décider de donner délégation au maire ou à son représentant pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.

Denis Mangeot
J'ai mal entendu, mais de quel réseau il s'agit ? Du réseau cuivre ? Est-ce qu'on passe la fibre en même temps ? Ou est-ce qu'elle est déjà passée ?

Michel Veneau
Non, il n'y a rien d'enterré là. L'Edf enterre et dans la même tranchée, on passe Orange.

Charly Bruère
C'est le réseau Orange existant, le réseau téléphonique existant.

Denis Mangeot
Il n'y a pas de cuivre à cet endroit-là ?

Michel Veneau
Actuellement, non.

Denis Mangeot
On ne peut pas aujourd'hui imaginer qu'on va faire un enfouissement de câbles sans y mettre la fibre. Ça n'est même pas envisageable.

Michel Veneau
Orange ne nous a rien demandé.

Denis Mangeot
Au moins passer les fourreaux, bien entendu, c'est ce que je veux dire.

Michel Veneau
On passe les fourreaux.

Denis Mangeot
Alors, c'est bon.

Michel Veneau
Partout où on ouvre, on passe les fourreaux.

Michel Mezy
C'est bien de le préciser.

Michel Veneau
Il nous le rappelle, il a raison.
Pas d'autres questions ? Il y aura bien un fourreau en attente. Ce serait dommage de remettre en aérien après.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

14. Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission d'ouverture des plis

Michel Veneau
Lors du conseil municipal du 5 octobre 2016, nous avons été amenés à effectuer le remplacement de trois conseillers pour démission : M. Asselineau, M. Jaillet et M. Espinasse, par Mesdames Denué, Pétouillat et de Sainte-Croix. Cela a entraîné la modification de la composition de certaines commissions. Chacune de ces modifications a fait l'objet d'un vote. Toutefois, un oubli a été commis concernant la commission d'ouverture des plis. Ainsi, M. Espinasse qui était membre suppléant n'a pas été officiellement remplacé par Mme de Sainte-Croix. Il est décidé de procéder à un scrutin public pour accepter que Mme de Sainte-Croix soit nommée en remplacement de M. Espinasse dans la commission d'ouverture des plis.
Y a-t-il des opposants, des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le jeudi 14 décembre, à 18 h. Il sera suivi d'une petite collation.

Mesdames, Messieurs, merci et bonne soirée.

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal